

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

*MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019*

## **1) Proposition du règlement du cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de règlement intérieur du cimetière. Celui-ci entrera en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il sera affiché en mairie et à l'entrée du cimetière.

## **2) Tarif des concessions dans le cimetière communal**

Conformément aux articles L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- \* décide que les concessions auront une durée de trente (30) ans ;
- \* fixe le tarif des concessions dans le cimetière communal comme suit :
  - à 50 Euros la place ;
  - à 485 Euros la case dans le columbarium.
- \* cette réglementation entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **3) Gestion du cimetière – acquisition d'un outil informatique**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière ; approuve l'offre proposée par Soluris et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **4) Prolongation du prêt à court terme**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de souscrire l'avance de trésorerie proposée par le Crédit Agricole ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

## **5) Modification budgétaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote une ouverture de crédit d'un montant de 46 182 € nécessaire à l'équilibre du budget.

## **7) Questions diverses**

- Abri-bus du bourg : il va être déplacé devant la mairie.

- Dans le cadre du marché public mis en place par la Communauté d'Agglomération de Saintes et souscrit par la commune de Villars les Bois, à partir du 1<sup>er</sup> décembre, les fournisseurs d'électricité seront « EDF » pour tous les bâtiments (sauf la mairie) et l'éclairage public et « Enercoop » pour la mairie. Ce dernier est un fournisseur l'électricité dont l'origine est 100 % renouvelable (hydraulique, éolien, photovoltaïque et biomasse).

- Arbre de Noël pour les enfants : Cette année, la fête se déroule le 13 décembre à la salle des fêtes de Migron. Co-organisée par les communes de Migron et Villars les Bois et destinée aux enfants des deux communes âgés de 0 à 12 ans, elle favorise la rencontre des parents et enfants autour d'un spectacle et d'un goûter de circonstance. Le Père-Noël distribuera friandises et cadeaux.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU